

## **Règlement particulier du tournoi national de doubles de Sassenage Samedi 5 et dimanche 6 mars 2022**

- 1** - Le tournoi est ouvert aux joueurs licenciés à la FFBaD de minimes à vétérans.
- 2** - Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et en possession de sa licence compétition en cours de validité pour la saison 2021-2022.
- 3** - Le Juge-Arbitre pour ce tournoi est Nadège BRUNO. Ses décisions sont sans appel. Toute contestation ou réclamation devra être présentée par le responsable du club. Le tournoi est déclaré sous le numéro **2100400** et son autorisation est en cours. Le GEO de la compétition est Romain VALETTE. Le référent COVID de la compétition est Mathieu MARTINEZ.
- 4** - Le tournoi est ouvert aux séries de NC à N3. La moyenne des points des CPPH de la paire le jour du tirage au sort détermine la série d'inscription. Le nombre de participants est limité à 150 personnes la journée du samedi et 128 personnes la journée du dimanche. En cas de surnombre, la règle suivante sera appliquée pour chaque série de chaque tableau : priorité aux inscriptions classées en fonction de la date d'inscription des joueurs sur badnet et une liste d'attente sera ensuite constituée par ordre d'arrivée de l'inscription complète (les 2 joueurs composant une paire). En cas de réception tardive, l'organisateur se réserve le droit d'examiner et de retenir toute inscription dans l'intérêt du tournoi.
- 5** - Les tableaux proposés sont : doubles le samedi et mixtes le dimanche. Les joueurs peuvent s'inscrire aux 2 tableaux selon les conditions financières de l'article 7. Le tableau de doubles se déroulera entièrement sur la journée du samedi jusqu'aux finales incluses et les tableaux de mixtes entièrement sur la journée du dimanche.
- 6** - L'organisation assure que la phase qualificative aura lieu en poules dans tous les tableaux et toutes les séries. Les tableaux privilégiés seront constitués en poules de 4 avec 2 sortants. Cependant, les organisateurs se réservent le droit, en consultation avec le Juge-Arbitre, de modifier les poules et/ou les tableaux et de prendre les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.
- 7** - Le montant des droits d'inscription s'élève, par joueur, à 17 € pour l'inscription à 1 tableau et 20 € pour l'inscription à 2 tableaux, payable lors de l'inscription sur votre compte « badnet » dans la rubrique « Tournois ». Une attestation de paiement pourra être délivrée sur demande. Les droits d'inscription passés le délai de la date limite d'inscription ne seront remboursés qu'en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif (certificat médical, attestation de travail, etc.)
- 8** - Les inscriptions complètes devront être réalisées via badnet avant le **lundi 21 février 2022** au plus tard.
- 9** - Le tirage au sort sera réalisé le **lundi 28 février 2022**. Les têtes de séries ainsi que la répartition des joueurs dans les différentes séries seront déterminées à partir du CPPH à la date du tirage au sort en respectant notamment l'article 3.2.1.5 du RGC qui précise que « dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé » et le cas particulier « si un tableau inclut un joueur NC ou P12 alors il peut inclure au maximum des joueurs ayant une cote strictement inférieure à 32 ».
- 10** - Les volants sont à la charge des joueurs. Les matchs se dérouleront en volants "plume". En cas de litige, le volant officiel est le YONEX AS30. Le volant officiel du tournoi sera mis en vente dans la salle.
- 11** - Tout joueur devra, dès son arrivée, se présenter et se faire pointer à la table de marque.
- 12** - Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
- 13** - Les joueurs sont tenus de se rendre sur le terrain avec deux raquettes minimum, suffisamment de volants, et tout autre accessoire nécessaire au bon déroulement du match.

**14** - Le temps de préparation sur le terrain est limité à 3 minutes (test des volants + échauffement, changement de tenue). Ce temps de préparation débute dès l'appel des joueurs. Si au bout de 5 minutes le joueur ne s'est pas présenté sur le terrain, seul le Juge-Arbitre est habilité à reporter le match (en fonction du déroulement de la compétition) ou déclarer le joueur W.O.

**15** - Les horaires et l'ordre des matchs ne sont affichés qu'à titre indicatif et pourront être modifiés par décision du Juge-Arbitre. Les matchs pourront être lancés avec une heure d'avance au maximum par rapport à l'échéancier prévu.

**16** - Le temps minimum de repos entre 2 matchs consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.

**17** - Tout joueur désirant s'absenter du gymnase durant la compétition devra le signaler au Juge-Arbitre qui l'autorisera ou non à quitter l'enceinte sportive.

**18** - Tout volant touchant des éléments de structure du gymnase sera déclaré « faute » au service et en jeu. Les volants touchant les fils des panneaux de basket seront comptés let au service et en jeu (illimité).

**19** - Le plateau de jeu est uniquement réservé au juge arbitre, aux organisateurs, et aux joueurs appelés pour leur match. L'accès au terrain est autorisé aux conseillers des joueurs dans la limite autorisée par le protocole sanitaire et le RGC.

**20** – Une tenue de badminton conforme au règlement FFBaD est exigée sur les terrains.

**21** – L'auto-arbitrage sera appliqué par les joueurs. En cas de litige, les décisions du juge-arbitre seront sans appel. Aucun match ne sera arbitré.

**22** – Tout joueur forfait après la constitution des tableaux, devra en informer rapidement l'organisateur par téléphone et le justifier (certificat médical...) dans un délai de 5 jours maximum après la compétition, par mail à [sophie.bluy@badminton-aura.org](mailto:sophie.bluy@badminton-aura.org) ou par courrier à :

*Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de badminton*

*37 route du Vercors*

*38500 Saint Cassien,*

sous peine de 2 mois de suspension de toute compétition.

**23** - En cas de forfait d'une paire, elle peut être remplacée par une paire inscrite et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le joueur restant peut proposer un partenaire sous réserve qu'il ne modifie pas la constitution du tableau.

**24** – Le Sassenage Badminton Club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel, d'incident ou d'accident.

**25** – Un ou plusieurs photographes arpenteront le gymnase pour prendre des clichés du tournoi. Si vous ne désirez pas être pris en photo, merci d'en informer la direction du tournoi.

**26** – L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge-arbitre avant son premier match du tournoi.

**27** – Ce tournoi se déroulera selon les règles officielles du badminton édictées par la FFBaD et dans le respect des règles sanitaires mises en place par la FFBaD, en vigueur le jour de la compétition. Les joueurs devront s'y conformer. La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le juge-arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ne respectant pas un point du présent règlement.

Le Juge Arbitre  
Nadège BRUNO